



Récupération d'affaire pendant la procédure de divorce

Par **andrea**, le **23/08/2012** à **21:49**

Bonjour,
Je suis en pleine procédure de divorce. Mon conjoint est actuellement en détention suite à des violences conjugales.
Le JAF m'a attribué le logement conjugal. De plus, celui-ci a interdiction de revenir dans la commune du domicile pendant 2 ans.
A sa sortie de détention, il voudra récupérer ses affaires laissées au domicile. Comment faire, puisqu'il ne pourra pas venir dans notre commune, et à fortiori dans le domicile conjugal ? y a-t-il moyen de passer par un lieu intermédiaire "officiel" pour la passation des affaires car je ne souhaite pas le voir ?
Dois-je lui faire signer un papier pour la délivrance de ses objets ?
Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012** à **03:17**

Bonjour, le mieux serait certainement de pouvoir stocker ses biens dans un garde meubles ou un garage d'amis. essayez de voir avec sa famille puis envoyez lui le courrier en lui faisant une proposition et en y joignant un inventaire des biens et vous lui demandez de renvoyer le tout signé, cordialement

Par **andrea**, le **27/08/2012** à **17:21**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Cordialement